Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 10

Rubrik: Foire de Lyon

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Il y a quelques semaines, comme nous l'avons annoncé, les Commissions des douanes de la Chambre et du Sénat demandèrent aux ministères intéressés de leur soumettre des propositions en vue des mesures à prendre pour parer, le plus tôt possible, au danger de la concurrence étrangère. Ayant reçu ces propositions, les dites Commissions les comparèrent aux résultats de leurs propres travaux. Après quoi, elles formulèrent leurs desiderata.

Elles estiment, qu'avant tout, il faut se hâter de rétablir le pourcentage de protection dont bénéficiaient, avant la guerre, les produits manufacturés, par l'adjonction de coefficients de majoration aux droits spécifiques. La péréquation générale des droits et la détermination des coefficients étant la conséquence d'un simple calcul mathématique, le réajustement pourrait être promulgué très rapidement, *dans le délai maximum d'un mois*. Autrement dit, il s'agit d'activer autant que possible, en simplifiant la procédure, le travail entrepris depuis longtemps sur les coefficients. De fait, les administrations intéressées se hâtent de mettre au point les dossiers.

Seraient exclus temporairement de cette péréquation certains articles, en particulier les denrées alimentaires.

Les droits *ad valorem* seraient maintenus là où ils existent déjà. Il est possible aussi qu'on substitue provisoirement une taxe *ad valorem* au droit spécifique, quand le coefficient mathématique serait supérieur à 12. Mais, d'une façon générale, les commissions parlementaires ont *formellement rejeté le projet de substitution même momentanée des droits « ad valorem » aux droits spécifiques.*

Enfin, les commissions ont demandé que, dans le plus bref délai possible, le tarif général, — mais le *seul* tarif général, — soit relevé de 300 %. En pratique, ce relèvement *ne viserait que les marchandises provenant d'Allemagne,* et d'ailleurs avec des exceptions.

En ce qui concerne le paiement des droits de douane en or, les commissions n'y semblent pas favorables. Elles pencheraient plutôt vers l'établissement d'une surtaxe compensatrice des changes.

En résumé, on presse, à l'heure actuelle, le travail de préparation des coefficients, et il est probable qu'il sera achevé d'ici à la fin de mars. D'autre part, on examine l'éventualité d'un relèvement prochain du tarif général à l'égard de l'Allemagne.

FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS BALE 1921

Nous rappelons que la Foire de Bâle aura lieu du 16 au 26 avril. Des cartes de légitimation pour acheteurs, donnant droit à l'entrée aux halles de foire, sont à la disposition des intéressés, dans nos bureaux. Suivant les renseignements qui nous parviennent, la participation malgré la situation économique actuelle, peut, d'ores et déjà, être considérée comme très satisfaisante. Différentes visites collectives d'acheteurs étrangers sont annoncées.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE ET DU CYCLE A BALE

Nous sommes informés que cette exposition a dû être renvoyée en raison de la crise économique actuelle, à l'année prochaine.

L'Exposition Internationale de l'Automobile et du Cycle aura lieu à Bâle du 11 *au* 21 *février* 1922.

FOIRE DE LYON

Le *Bureau de Renseignements* organisé par la Chambre de Commerce Suisse en France à la Foire de Lyon, avec le concours de l'Office Suisse du Tourisme, a été ouvert le jour de l'inauguration de la Foire, soit le mardi 1er mars.

Dès le premier jour, nos stands ont eu de nombreux visiteurs et l'animation de bon augure qui règne sur tout le terrain de la Foire, fait prévoir que, malgré les circonstances difficiles, cette dernière remportera un plein succès.

Le nombre des exposants suisses s'élève à 45.

LA FOIRE-EXPOSITION D'ALGER

A la liste, déjà longue, des foires qui, chaque année, se succèdent dans les différents centres commerciaux d'Europe, vient s'ajouter la *Foire-Exposition d'Alger*, qui aura lieu du 16 avril au 8 mai prochain.

Cette importante manifestation est due à l'initiative de la Confédération Générale des Agriculteurs d'Algérie et coïncidera avec le